



AVIS DE LONGUE DISTANCE

Bluescope Race

Phare Amédée / Anse-Vata

VA'A – CANOE-KAYAK

Dimanche 20 septembre 2009

Préambule :

Les concurrents (et chaque membre de l'équipage) doivent être titulaires, au moment de leur inscription, d'une licence de Va'a ou de Canoë-Kayak valide, portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat de non contre indication, et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque concurrent devra, au moment de son inscription définitive, signer un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course de la fédération de référence et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"* et **présenter sa fiche d'inscription.**

1. ORGANISATION :

Cette manifestation qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2009 est co-organisée par l'Association Néo-calédonienne de Glisse et La Ligue Calédonienne de Va'a et Canoë-Kayak. La Ligue Calédonienne de Va'a et Canoë-Kayak est la tutelle de référence pour les supports visés.

2. RÈGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course de la Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoë-Kayak.

2.2. Règles de protection de l'environnement : une embarcation ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

3. CLASSES, SERIES ET EQUIPAGES ADMIS À COURIR :

- ✓ V6
- ✓ V1
- ✓ Canoë-Kayak

4. SELECTION:

4.1. Au vu de la spécificité de l'épreuve, l'organisation peut être amenée à demander un justificatif de niveau de pratique d'un concurrent ou d'un équipage.

4.2. Les coureurs ne répondant pas à un niveau minimum ne pourront participer à l'épreuve.

4.3. Le nombre de places est limité, l'ordre de réception des formulaires d'inscription sera déterminant dans le cas où le nombre d'inscription serait supérieur aux places disponibles.

5. PRE INSCRIPTIONS :

5.1. Pré Inscription en ligne :

Le formulaire d'inscription sera à télécharger sur le site : www.ang.nc

Le formulaire, dûment complété, devra être déposé directement à la Ligue :

Ligue de Va'a et de canoë-kayak
Pointe de l'Artillerie
BP 2106 - 98846 Nouméa Cedex

Permanence :

Mercredi de 17h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00 excepté les jours de compétition.

Attention : votre inscription, en fonction des places disponibles, sera validée par l'organisation après vérification de votre dossier d'inscription constitué :

- Du formulaire d'inscription dûment complété et signé
- De l'autorisation parentale signée (pour les mineurs)
- D'une copie de votre licence, visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical
- D'un chèque de caution d'un montant de 1 500 Fcfp
- D'un règlement uniquement par chèque à l'ordre de l'ANG.

5.2. Montant des frais d'inscription



		Jusqu'au 16 septembre	Après
Canoë-kayak V1	Jeune	3 000 Fcfp	+ 40%
	Adulte	3 500 Fcfp	
Va'a (V6)	Jeune	1 500 Fcfp	+ 40%
	Adulte	2 000 Fcfp	

Le montant des frais d'inscription comprend le repas du midi composé d'un sandwich et d'une boisson hygiénique.

Les membres de l'ANG bénéficient d'une réduction de 20%

5.3. Remboursement des frais d'inscription

En cas d'annulation d'une série ou d'un support pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de prélever les frais engagés pour cette épreuve. Ces frais ne pourront pas dépasser 40% des frais d'inscription.

6. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

L'inscription de chaque concurrent sera confirmée par email.

7. PROGRAMME :

Samedi 19 septembre

Transfert des Va'a et des canoé-kayaks à partir de 8h. Les embarcations qui en feront la demande pourront être remorquées par l'organisation à condition qu'un barreur soit à bord. Le matériel sera stocké sur l'îlot et sera surveillé durant la nuit.

Les compétiteurs qui désireront le faire à un autre moment sont tenus de demander l'accord de la ligue et de le faire dans le respect des règles de sécurité en vigueur.

Dimanche 20 septembre

- 8h00 **Emargement** des concurrents sur le site de l'Anse-Vata
- 8h30 / 9h00 Départ vers l'Îlot Phare Amédée
- 10h00 Arrivée sur l'îlot Phare Amédée, préparation des embarcations
- 11h00 **Briefing** compétiteurs
- 11h15 Pot de la glisse
- 12h00 **Premier départ**

Vendredi 25 septembre

- 18h remise des prix à l'hôtel de la Province-Sud

Attention, le programme pourra évoluer, tout changement sera affiché sur le site de l'ANG :
www.ang.nc

8. CLASSEMENT :

Pour chaque série, le classement s'effectuera par le système de point à minima (1^{er}= 1point, 2^{ème}= 2 points...)

Pour toutes les séries, un classement indicatif en temps réel sera effectué.

9. TYPE DE PARCOURS :

Le parcours sera de type Raid.

10. SYSTEME DE PENALITE:

Toute(s) infraction(s) aux règles de course impliquera des pénalités qui seront précisées dans les instructions de course.

11. RÈGLES PARTICULIÈRES AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, toutes les embarcations devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires dans la zone.

12. RÈGLES DE SÉCURITÉ :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour la série canoë-kayak.

Cette mesure pourra s'étendre à l'ensemble des séries en fonction des conditions rencontrées ou prévisionnelles.

L'équipement des embarcations devra être conforme à la législation en vigueur et si nécessaire adéquat à la nature de l'épreuve imposée par la législation en vigueur.

Les V6 devront avoir leurs gilets de sauvetage (6X) stockés dans leur bateau suiveur.

Chaque embarcation devra être munie de la fusée de détresse fournie par l'organisation (un chèque de caution de 1 500 Fcfp sera exigé) et devra être remise à la fin de l'épreuve.

D'autres armements de sécurité pourront être exigés. Ceux-ci seront précisés ultérieurement et la liste sera disponible sur le site Internet de l'ANG (www.ang.nc).

13. Remise des Prix :

Les trois premiers du classement open de chaque série seront récompensés.

Dans le cas où plus de 10 embarcations d'un même support seraient inscrites, il pourrait être donné lieu à un classement spécifique avec récompenses (à discrétion de l'organisation).

Le concurrent ou l'équipage le plus rapide recevra un trophée qui sera remis en jeu chaque année.

14. DROIT Á L'IMAGE ET Á L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors de la manifestation et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux de ladite manifestation.

15. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la compétition entièrement à leurs propres risques (décision de courir). Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la manifestation, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

16. INFORMATIONS :

Association Néo-calédonienne de Glisse

BP 672 98 810 Mont-Dore

Présidente : 76 49 94

Responsable technique : 93 18 90

Email : ang@mls.nc

Site : www.ang.nc



Ligue de Va'a et de canoë-kayak

Pointe de l'Artillerie

BP 2106 - 98846 Nouméa Cedex

Tel : 24 07 06

